



VILLE DE TOUQUES

ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/ILB/2022-104

Objet : Tirage et raccordement Télécom – Chemin de l'Épinay

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Mme Charlotte DELARUE de la SPIE CITYNETWORKS, d'effectuer le Jeudi 11 Aout 2022, Chemin de l'Épinay des travaux de tirage et de raccordement pour le compte de la société ORANGE.

Considérant la nécessité d'autoriser la société SPIE CITYNETWORKS de procéder à ces travaux de tirage et de raccordement pour le compte de la Société ORANGE

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

**Article 1 :** La société SPIE CITYNETWORKS est autorisée à exécuter les travaux précités dans le Chemin de l'Épinay, le Jeudi 11 Août 2022.

**Article 2 :** Pendant cette période, la circulation sera autorisée sur une voie rétrécie et le stationnement sera interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre l'exécution des travaux.

**Article 3 :** La société SPIE CITYNETWORKS mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier et assurera l'affichage du présent arrêté dans les délais réglementaires.

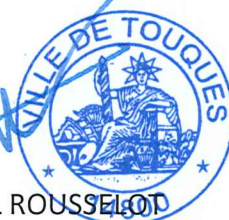
**Article 4 :** La société SPIE CITYNETWORKS devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée et du trottoir.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques Municipaux et à la société SPIE CITYNETWORKS.

Fait à TOUQUES, le 28 Juillet 2022

Le Maire

  
Colette NOUVEL ROUSSELOT



Hôtel de Ville

7, place Lemer cier – 14800 Touques

Tél : 02 31 88 00 07 - email : maire@mairiedetouques.fr